



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2021

-Approbation du Compte-rendu du 6 septembre 2021 : **L'ensemble du conseil approuve le compte rendu.**

-Nomination du Secrétaire de Séance : **Arnaud VETTIER**

Diagnostic de ORIGAMI concernant l'aménagement du Bourg :

-Une réunion publique est prévue le 21 octobre à 19h pour présenter une version moins technique de ce diagnostic aux administrés intéressés

-La réunion publique finale présentant le projet prévu à l'origine avant l'été 2022, est finalement estimée à septembre 2022, car il y a eu un léger décalage et il faut prendre en compte la tenue des élections

Le Conseil débute à 22h00.

1- Taxe d'aménagement 2022

La taxe d'aménagement est un impôt local perçu par la commune, sur toutes les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments qui sont faites sur son territoire dès lors qu'elles nécessitent une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou autorisation préalable). Les taux se situent entre 1 et 5% et sont modifiables par délibération.

Le Vivier-sur-Mer a délibéré en 2011 pour fixer ce taux à 3%.

Comme chaque année il est proposé à la Commune de délibérer pour changer ce taux si elle le souhaite. En l'absence de délibération le taux est reconduit tacitement comme les années précédentes.

Il est donc demandé au Conseil de se prononcer sur le taux de la Taxe d'aménagement. Si jamais le taux venait à changer, son application débiterait dès le 1^{er} janvier 2022.

Mme le Maire explique que cette décision est annuelle et qu'elle souhaiterait maintenir la même décision que l'an passé à savoir garder le même taux.

La majorité des conseillers approuvent cette décision dans la mesure où le taux est déjà assez « élevé » et que l'augmenter risque de décourager de potentiels nouveaux habitants.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas délibérer et de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 3% pour la Commune.

2- Modification du RIFSEEP -Titularisation de la secrétaire de Mairie

Le **RIFSEEP** (ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique.

Ainsi en lieu et place des primes et indemnités différentes, le RIFSEEP a, depuis 2017, tout regroupé. Il énonce les montants prévus des indemnités selon les postes, échelons et grade de chaque agent communal.

Or étant donné que l'ancienne secrétaire était Attachée c'est-à-dire de catégorie A (grade le plus élevé) et que la secrétaire actuelle est en catégorie C, il faut modifier le RIFSEEP afin de créer le poste de secrétaire de mairie en catégorie C.

Les conseillers à l'unanimité valide cette modification.

3 – Convention pour mise à disposition du garage du Presbytère

Mme le Maire souhaite mettre à disposition le garage ainsi que son auvent pour M R qui y fera de la peinture et de la gravure sur ardoise.

La Convention prévoit un loyer de 50 euros par mois toutes charges comprises.

Aucune convention n'existe pour cet emplacement il faut donc que le conseil approuve cette convention et autorise Mme le Maire à la signer

Mme le Maire explique que M R souhaite s'installer la semaine prochaine et que la convention sera signée pour une occupation à compter du 15 octobre.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide cette convention.

4 – Location presbytère : avenant n°2 pour l'asso *****

Suite à l'amélioration des chiffres du COVID, et aux nouvelles mesures gouvernementales ouvrant de plus en plus d'activités. Mme le Maire propose au Conseil de réinstaurer le paiement de la location des locaux au Presbytère pour l'association *****.

Un avenant est présenté au Conseil et Mme le Maire demande qu'il soit validé.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide cet avenant.

5 – Création de 2 postes d'agents techniques

Le tableau des effectifs (document regroupant l'ensemble des postes de la Commune) doit correspondre aux effectifs réels de la Commune c'est-à-dire aux postes qui ont été créés par délibération du Conseil Municipal.

Or deux postes d'agents techniques n'ont pas été créés par délibération, il faut donc régulariser la situation. Ces postes sont les suivants :

-deux postes d'agent technique territorial non permanent à temps non complet. Ces deux postes sont principalement des postes de surveillance cantine, garderie et ménage.

Le conseil approuve ces créations de manière à régulariser des postes déjà existants.

6- Modification Décision modificative N°2 Budget Commune

Afin d'assurer une cohérence et un équilibre budgétaire deux mouvements sont nécessaires.

-BUDGET COMMUNE APPROVISIONNEMENT DU CHAPITRE 042- AMORTISSEMENTS-

Le chapitre 042 est déficitaire de 0.1 centimes, les prévisions n'ayant pas été arrondies au centime supérieur.

Il faut donc approvisionner ce chapitre car en comptabilité publique d'un chapitre ne peut pas être déficitaire. Il est donc proposé au Conseil le mouvement budgétaire suivant :

Section de fonctionnement	Montant
R/042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 0.01
D/023-Immobilisations en cours	- 0.01

Etant donné que les amortissements impactent également la section d'investissement, il faut effectuer cette même opération pour que cette section soit à l'équilibre.

Section d'investissement	Montant
R/040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 0.01
D/021-Immobilisations corporelles	- 0.01

Mme BRIQUET intervient pour demander si cette décision n'avait pas déjà été votée. Il est précisé qu'il manquait la partie investissement de ce mouvement comptable. Il fallait donc reprendre une délibération pour équilibrer ce mouvement.

A l'unanimité, le Conseil approuve cette décision modificative.

7- Création d'un Comité de Pilotage pour la Révision Globale du Plan Local d'Urbanisme

Le Marché recrutant un cabinet d'études pour la Révision du PLU sera prochainement lancé (le cahier des charges étant en préparation). Mais pour finaliser les documents de marché, il faut y inclure des propositions émanant des élus. Pour cela il est nécessaire de constituer un comité de pilotage.

Comme pour le marché du contrat d'objectifs et le marché des travaux d'assainissement, le comité sera constitué de Mme le Maire et des quatre adjoints auxquels s'ajouteront les 4 conseillers qui souhaiteront s'y inscrire.

Mme le Maire propose aux conseillers intéressés de se manifester s'ils souhaitent participer à ce comité.

M MOREL et M LEGER se portent volontaires pour intégrer le Comité.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la composition suivante pour le Comité de Pilotage de la Révision du PLU :

**Mme CERVEAU Carole, Maire,
M VETTER Arnaud, 1^{er} Adjoint
Mme BARATAUD Clarisse, 2nd Adjoint
M MOTTE Stéphane, 3^e Adjoint
Mme DUPUY Armelle, 4^e Adjoint
M MOREL Albéric, Conseiller
M LEGER Yohan, Conseiller**

8- Rapport annuel d'activités 2020 de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel

Tous les ans, les communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel doivent prendre acte du rapport d'activités éditée par cette dernière.

Ce rapport présente l'ensemble de la Communauté de Communes, les chiffres liés à son économie, à son développement, ses projets...

Il est présenté au Conseil Municipal le Rapport 2020 qui leur a été envoyé, et Madame le Maire demande à ce que le Conseil en prenne acte.

Après passage en revue rapide des différents points du rapport d'activités de la Communauté de Communes, le Conseil en approuve le contenu.

9- Numérotage Fibre Optique : Délibération concernant la création d'un nom de voie pour le Port OUEST et Port EST

Dans le cadre de la Fibre Optique la Commune est en train de répertorier les rues et adresses afin que celles-ci correspondent avec ceux de l'agence AXIONE en charge du déploiement. Comme base de données, AXIONE se base sur le SNA (Service National des Adresses) dont se sert également la Poste. Pour qu'une adresse ait accès à la fibre, il lui faut une clé (clé MEDIAPOST) qui ne s'obtient que lorsque le nom et numéro de rue sont répertoriés dans le SNA.

Or en faisant le « point » la Commune s'est aperçue que les distinctions Port Est et Port Ouest n'existaient pas dans le SNA. Mme le Maire propose donc de créer ces appellations officiellement pour les intégrer au SNA. Cela pourra également améliorer le transit du courrier dans ces zones.

Il est donc proposé au Conseil de créer les appellations Port Est et Port Ouest et de les intégrer au SNA.

Note : Un arrêté sera également pris pour numéroter certaines parcelles de la Commune qui ne l'étaient pas notamment les bâtiments de la Zone Artisanale des Créchettes. Une délibération n'est cependant pas nécessaire pour cela.

Mme le Maire explique que Port Ouest et Port Est étaient des dénominations d'usage pour tout les vivarais mais que, officiellement, ces dénominations n'existaient pas.

Concernant l'autre point, M MOREL évoque le numérotage des bâtiments de la Zone des créchettes dont la charge financière ne devrait pas incomber à la Commune dans la mesure où la compétence est intercommunale. Mme le Maire précise que les plaques de numérotage n'emportent aucune conséquence financière pour la Commune puisqu'il s'agit d'une mesure légale. Ainsi les plaques sont gratuites sauf si la personne résidente souhaite un format/ matériau /motif particulier. Dans ce cas, les frais sont à la charge de l'administré.

L'ensemble des conseillers valident cette décision concernant la création des noms de voies Port OUEST et Port EST.

Dossiers en cours :

-rue scolaire : Les panneaux PVC et Bâches ont été commandés. L'inauguration aura lieu le jeudi 14 octobre au matin dans la mesure où c'est la journée nationale de la qualité de l'air. **L'inauguration a eu lieu et s'est bien passée. Les barrières sont installées rue de l'abri des flots comme convenu, nous sommes toujours en attente des panneaux PVC à poser à proximité de l'école.**

-travaux local : La dalle a été coulée et le « local » sera bientôt installé.

L'entreprise devrait recevoir et installé le local courant semaine 45 ou 46 soit entre le 8 et le 20 novembre.

-travaux rance : Les travaux du Lotissement avancent, la viabilisation est en cours et un rendez-vous a été fixé avec la Rance pour discuter des critères d'attribution des terrains.

Mme le Maire précise que dans les 15 jours à venir, les fondations des constructions vont débiter. D'autre part les premières commissions d'attribution vont avoir lieu. Priorité sera donnée aux familles.

-réunions assainissement / contrat d'objectifs :

Deux réunions ont eu lieu en septembre :

- Pour le Comité de Pilotage des travaux d'assainissement : Le mardi 7 septembre, le Cabinet OCEAM est venu présenté au Comité, le déroulement des étapes pour lancer le marché de travaux. En premier lieu, le cabinet a effectué un regroupement de données auprès de la Mairie, de STGS, de VEOLIA et également auprès d'ICEMA. Cette collecte a permis de fixer une seconde rencontre afin d'étudier les documents de lancement de marché mais également d'entendre l'état des lieux du cabinet sur la nature des travaux à effectuer (chemisage, tranchées...). Cette rencontre est fixée au Mardi 9 novembre à 14h30.

-Pour le Comité de Pilotage du Contrat d'objectifs : Le jeudi 16 septembre a eu lieu la réunion de copilotage du Contrat d'objectifs avec le Cabinet ORIGAMI. Le diagnostic sera présenté en début de Conseil. Deux dates ont été fixées lors de la réunion du 16 septembre : une réunion publique de présentation qui aura lieu le 21 octobre à 19h et un Comité de Pilotage le 18 novembre pour présenter les premiers scénarios.

Mme le Maire relit les programmes des deux réunions et en explique le déroulé.

-Bilan estival camping-car park :

Le bilan de cette année est satisfaisant dans la mesure où le taux de fréquentation moyen est de 76% au Vivier sur Mer contre environ 40% dans le reste des parks au niveau national. D'autre part, beaucoup de commentaires des occupants mentionnent un manque de praticité du fait du nombre de véhicules à se mettre dans les allées. Un terreplein serait à envisager à moyen terme.

Mme EON mentionne également la dangerosité pour les enfants à la sortie de l'école car les campings cars sont souvent peu précautionneux lorsqu'ils manœuvrent.

Fin du Conseil à 23h30